

**COMPTE RENDU DE LA SEANCE
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DU 24 Septembre 2012
à la maison des services et des associations à
Durrenbach**

Etaient présents : 49

Membres en exercice : 67

Présents : Mmes : FILSER Marie-Claude, FISCHER Evelyne, HUHNS Béatrice, KERN Catherine, KIEFFER Adrienne, KOCHER Bernadette, LEDIG Evelyne, MATTEL Madeleine, ROTH Marie-Louise, MM : BALL Jean-Claude, BASTIAN Jean-Jacques, BRUCKER Hubert, BRUDER Marc, CHRISTMANN Pascal, CONUECAR Nestor, FABACHER Edmond, FUCHS Thierry, GACKEL Didier, GANGLOFF Christian, GOETZ Joseph, HAAS Jean-Marie, HERRMANN Eric, HOCH Georges, HOLTZMANN Claude, ISEL Roger, JULLY Jean-Marie, KAUFFER Fabien, KELLER Jacky, KLIPFEL Gérard, KREISS Alfred, MESSMER Joseph, MEYER Willy, MULLER Jean, PREVOT Dominique, RAUSCHER Bernard, RICHERT Robert, ROBINEAU Pascal, SCHERTZ Christophe, SCHLOSSER Charles SIBLER Alphonse, SITTER Pierrot, SUSS Charles, ULLMANN Robert, VOGEL Robert, WALTER Dany, WEGMANN Maurice, WEHRUNG Freddy, WEISBECKER Jean, WEISHAAR Jean,

Suppléant(s) : FILSER Marie-Claude (de M. SPILL Bernard), HUHNS Béatrice (de M. LIEHN Gilbert), KERN Catherine (de M. SCHNEIDER Dominique), LEDIG Evelyne (de M. LOBSTEIN Jacques), ROTH Marie-Louise (de M. BRACONNIER Armand), BASTIAN Jean-Jacques (de Mme CLAUSS Murielle), BRUDER Marc (de M. WALTER Gérard), MESSMER Joseph (de M. SCHMITT André), RAUSCHER Bernard (de M. ATZENHOFFER Alphonse), WALTER Dany (de M. THALMANN Alfred),

Excusé(s) ayant donné procuration : Mme WEISS Marie-Line à M. JULLY Jean-Marie,

Excusé(s) : Mmes : CABIROL DE SAINT GEORGES Mireille, CLAUSS Murielle, DARNIS Danielle, KIEFER Nicole, MM : ATZENHOFFER Alphonse, BASTIAN Marc, BERTRAND Jean-Louis, BRACONNIER Armand, FEIG Dominique, KENNEL Guy-Dominique, LAXENAIRE DISCH Christophe, LIEHN Gilbert, LOBSTEIN Jacques, MARTIN Etienne, MERTZ Olivier, MESSMER Jean-Marc, MEYER-KUHN Charles OTT Alexis, ROHMER Jean-Paul, RUTSCH François, SCHAEFER Marc, SCHMITT André, SCHNEIDER Dominique, SCHNEIDER Francis, SPILL Bernard, THALMANN Alfred, WALTER Gérard,

Invitée(s) : Mme : CHRISTMANN Dominique

Excusée(s) : Mme CHAUVIN Corinne

Une convocation a été régulièrement adressée aux conseillers communautaires le 13/09/2012.

M. Jean-Marie HAAS, Président, ouvre la séance qui a lieu à la maison des services et des associations à Durrenbach à 19 heures 30, et souhaite la bienvenue à toutes et à tous.

Désignation d'un secrétaire de séance.

M. KREISS Alfred est désigné secrétaire de séance.

Communication du compte-rendu de la séance du bureau du 10.09.2012.

Le compte-rendu est consultable sur le site internet de la communauté de communes.

Approbation du compte-rendu de la réunion du conseil communautaire du 18.06.2012.

Le compte-rendu de la séance du 18.06.2012 est consultable sur le site internet de la communauté de communes. Le président soumet ce compte-rendu aux délégués. Le compte-rendu est validé à la majorité, quatre abstentions.

094.2012 : Présentation du rapport d'exploitation de la chaufferie collective : Intervention du bureau d'études ASSIST.

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

Vu les compétences de la communauté de communes,

Considérant la convention de délégation de service public avec la société Dalkia,

Considérant le contrat d'assistant à maître d'ouvrage avec le bureau d'études Assist,

Vu le compte rendu annuel 2011 de l'infrastructure de chauffage collectif Morsbronn les Bains - Durrenbach présenté par l'exploitant, la société Dalkia,

Considérant la réunion de bilan annuel avec les clients du réseau, organisée par Dalkia à la maison des services et des associations le 24.09.2012,

Vu le rapport d'analyse du compte rendu annuel 2011 présenté par le bureau d'études Assist,

Vu l'avis du bureau du 10.09.2012,

Entendu l'exposé de M Cochepin, du bureau d'études Assist,

Entendu l'exposé du vice-président M. Goetz,

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à la majorité, 0 voix contre et une abstention, décide :

- De valider la présentation du rapport d'activités de la délégation de service public de l'infrastructure de chauffage Morsbronn les Bains – Durrenbach présentée par le bureau d'études Assist et l'exploitant Dalkia.**

Information : Présentation des activités d'animation par l'équipe d'animateurs.

Diffusion de la vidéo – commentée par les animateurs en séance - sur les activités d'été et présentation des animations enfance-jeunesse prévues pour les prochaines vacances de la Toussaint.

Information : validation de la démarche mise à jour du plan de développement durable Sauer-Pechelbronn en lien avec la charte du PNRVN, méthodologie (réunion commissions, planning).

Présentation du projet de mise à jour du plan de développement durable par Till HARRES,

Depuis longue date, les intercommunalités de la vallée de la Sauer et du Pays de Pechelbronn s'appuient sur un « Plan de développement » pour structurer leurs interventions.

Le dernier Plan, commun aux deux communautés de communes, préfigurait la fusion des deux entités, en 2008.

Une importante démarche de concertation a permis, en 2009/10, d'identifier les enjeux auxquels le territoire fait face ou devra faire face.

L'arrivée du nouvel agent de développement, apportant un regard neuf, est ainsi l'occasion de proposer une actualisation de notre plan de développement. Un plan de développement durable, car nous nous devons de répondre à cette aspiration de nos citoyens, et, il est vrai, nous avons déjà largement œuvré dans ce sens.

L'élaboration de ce plan de développement durable doit alors fixer des orientations stratégiques et des axes prioritaires de notre action, et préciser un échéancier de réalisation des projets.

Il nous permettra ainsi de gagner en lisibilité de notre action, car il sera plus facile d'identifier nos projets phares, et de répondre sur le calendrier de leur réalisation. Il permettra également d'être plus transparent sur les moyens humains et financiers mis en œuvre, et leur bonne utilisation. Enfin, cette démarche nous permettra d'élaborer le budget primitif 2013 sur une base claire, qu'on aura discutée auparavant.

En termes de démarche, il a été proposé au conseil communautaire un planning précis, qui intégrera des réunions des conseillers communautaires en commission. Le travail sera piloté par Till HARRES, l'agent de développement, avec le soutien de tout le personnel.

Il est proposé d'intégrer les conseillers municipaux - développement durable aux ateliers.

095.2012 : PER (Projet d'excellence Rural) bois : bâtiment innovant : affectation de l'enveloppe, modification de la délibération n°78/2012.

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

Vu les compétences de la communauté de communes,

Vu la délibération n° 078.2012 du 18.06.2012 : Pôle bois : lancement d'un concours d'idée sur la réalisation d'un bâtiment innovant.

Vu l'avis du bureau du 10.09.2012,

Entendu l'exposé du président M. Haas,

Compte rendu de la réunion du conseil communautaire à la maison des services et des associations à Durrenbach le 24.09.2012

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à la majorité, une voix contre et une abstention, décide :

- **De modifier la délibération n°078.2012 comme suit :**
De porter le coût d'objectif de l'opération « bâtiment innovant » relevant de l'action n°3 de la convention cadre du 29.02.2012 relative au pôle d'excellence rural (PER) n°D067856, de 265 000 € HT à 325 000 € HT
- **De demander au président d'effectuer les démarches nécessaires en vue de la prise en compte de ce nouveau coût d'objectif par les services concernés du PER.**

096.2012 : CIP (Centre d'Interprétation du Patrimoine) : MROF (Maison Rurale de l'Outre-Forêt) : cofinancement 2011 et 2012.

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

Vu les compétences de la communauté de communes,

Considérant la convention tripartite entre le CG67, l'AMROF et la communauté de communes, relative au Centre d'Interprétation du Patrimoine (CIP) Arts et Traditions Populaires,

Considérant le programme d'actions mis en œuvre et les fréquentations enregistrées,

Vu l'avis du bureau du 10.09.2012,

Entendu l'exposé du vice-président M. Schlosser,

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à la majorité, une voix contre et trois abstentions, décide :

- **De valider le plan de financement des actions portant sur les animations pédagogiques, les visites guidées, la diffusion des arts et traditions populaires et l'amélioration du confort des visiteurs et les frais de structure correspondants à :**

Pour l'année 2011 :

92 135 € en matière de fonctionnement pour une subvention demandée au Conseil général du Bas-Rhin de 22 819 €,
1 125 € en matière d'investissement pour une subvention demandée au Conseil général du Bas-Rhin de 450 €

Pour l'année 2012 :

90 315 € en matière de fonctionnement pour une subvention demandée au Conseil général du Bas-Rhin de 23 433 €,
5 872 € en matière d'investissement pour une subvention demandée au Conseil général du Bas-Rhin de 2 349 €.

- **Autorise le président à signer tout document concourant à l'exécution de la présente délibération.**

097.2012 : Chaufferie collective : avenant au contrat de délégation de service public - caution.

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

Vu les compétences de la communauté de communes,

Vu la délibération n°138.2008 du conseil communautaire du 15.12.2008 relative au choix du délégataire de service public,

Considérant la convention de délégation de service public relative à l'exploitation de l'infrastructure, chaufferie « l'écorce » et du réseau de chaleur correspondant à Morsbronn les Bains – Durrenbach, en date du 22.11.2012,

Considérant le courrier de Dalkia, exploitant de l'infrastructure, en date du 15.03.2012, relatif au cautionnement prévu par l'article 70 de la convention de délégation de service public,

Vu l'avis du bureau du 10.09.2012,

Entendu l'exposé du vice-président M. Goetz,

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à la majorité, 0 voix contre et 3 abstentions, décide :

- **De valider l'avenant n° 1 à la convention de délégation de service public comme suit :**

Remplacement du terme « caution » et « cautionnement » par « avoir »,

- **Adaptation des termes de la convention afin de prévoir l'encaissement d'un avoir au 1^{er} janvier cde chaque année correspondant à 3% du CA R2 de l'année N-1, régularisée par une facture émise le 31.12 de la même année pour régularisation.**

098.2012 : Projets RD27 carrefour RD286 - MDSA : signature de servitudes de passage ou acquisitions de terrains.

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

Vu les compétences de la communauté de communes,

Vu l'avis du bureau du 10.09.2012,

Entendu l'exposé du vice-président M. Goetz,

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

Compte rendu de la réunion du conseil communautaire à la maison des services et des associations à Durrenbach le 24.09.2012

- D'autoriser le président à signer des servitudes de passage ou à procéder à des acquisitions de terrains, sur le tronçon maison des services et des associations - Durrenbach – carrefour RD27- RD286 Durrenbach-Morsbronn, le long de la DR27,
- D'autoriser ces signatures dans le cadre des projets de VRD menés par la communauté de communes, et notamment dans le cadre de réseau d'accès THD, de cheminement cyclable ou d'énergie,
- De déléguer au bureau la prise de délibérations complémentaires rendues nécessaires pour l'établissement des actes authentiques découlant de des servitudes ou acquisitions, en vue de préciser les informations cadastrales et/ou propriétaires des parcelles concernées, sur demande du notaire.

REPORTE : Conventions de mandat/d'objectifs avec des associations partenaires : AMROF.

POINT REPORTE

099.2012 : Conventions de mandat/d'objectifs avec des associations partenaires : Association des amis du musée du pétrole - Merkwiller-Pechelbronn.

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

Vu les compétences de la communauté de communes,

Vu la circulaire du 18.01.2010 relative aux relations entre les pouvoirs publics et les associations : conventions d'objectifs et simplification des démarches relatives aux procédures d'agrément,

Vu la proposition de convention entre la communauté de communes Sauer-Pechelbronn et l'association des amis du musée du pétrole à Merkwiller-Pechelbronn,

Vu l'avis du bureau du 10.09.2012,

Entendu l'exposé du vice-président M. Schlosser,

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à la majorité, 0 voix contre et une abstention, décide :

- De valider la proposition de convention fixant les mandats d'intérêt général confiés à l'association des amis du musée du pétrole,
- D'autoriser le président à signer la convention d'objectif fixant les engagements de chaque partie avec l'association des amis du musée du pétrole.

100.2012 : ECMU (Ecole de Musique) : avenant n°1 à la convention en cours - nouveaux tarifs et aide spécifique.

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

Vu les compétences de la communauté de communes,

Vu la délibération n°016.2010 du conseil communautaire du 12.04.2010 : ECMU : convention de partenariat et de soutien,

Considérant la convention pluri annuelle d'objectifs et de moyens 2011-2013 du 15.12.2011 liant l'ECMU à la communauté de communes,

Considérant la mise en place d'une nouvelle grille tarifaire prenant en compte le quotient familial,

Vu l'avis du bureau du 10.09.2012,

Entendu l'exposé du vice-président M. Kreiss,

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à la majorité, 0 voix contre et deux abstentions, décide :

- De valider la mise en place de la nouvelle grille tarifaire et de prendre en charge l'incidence financière de ces nouveaux tarifs par le versement d'une contribution complémentaire à l'ECMU,**
- De valider la prise en charge de 30% (soit 1887 €) du coût d'acquisition d'instruments par l'ECMU, sur présentation d'un état des dépenses,**
- De demander au président de prévoir les crédits nécessaires au budget et de procéder aux versements correspondants.**

101.2012 : Présentation du rapport d'activités 2011 de la communauté de communes et ses rapports annexes.

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

Vu les compétences de la communauté de communes,

Vu les rapports d'activités 2011 de la communauté de communes et ses annexes, des organismes gérant des services délégués et transférés, et des partenaires principaux de la communauté de communes,

Vu l'avis du bureau du 10.09.2012,

Entendu l'exposé du président M. Haas,

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- **D'approuver la communication des rapports d'activités de la communauté de communes et des organismes partenaires, consultables sur le site internet ou au siège de la communauté de communes,**
- **De demander à chaque maire et conseiller communautaire des communes membres de présenter ce rapport en séance de conseil municipal.**

102.2012 : Régie MROF : augmentation du fonds de caisse et plafond d'encaisse pour le festival du point de croix.

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

Vu les compétences de la communauté de communes,

Considérant la régie de recettes de la Maison rurale de l'Outre Forêt,

Considérant le festival annuel du point de croix,

Vu la délibération n° 081.2009 du conseil communautaire du 12.10.2009 fixant le fonds de caisse à 150 €,

Vu la délibération n° 008.2012 du conseil communautaire du 27.02.2012 fixant le plafond d'encaisse à 3500 €,

Vu l'avis du bureau du 10.09.2012,

Entendu l'exposé du vice-président M. Schlosser,

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- **De porter le plafond d'encaisse fixé à 3500 €, temporairement et à titre exceptionnel et dérogatoire, à l'occasion du festival du point de croix (deux week-end par an au courant du mois d'octobre), à 6000 €,**
- **De porter le fonds de caisse fixé à 150 €, temporairement et à titre exceptionnel et dérogatoire, à l'occasion du festival du point de croix (deux week-end par an au courant du mois d'octobre), à 1000 €.**

103.2012 : MROF : renouvellement de la convention de partenariat AMROF, PNRVN avec l'association "Tôt ou T'art".

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

Vu les compétences de la communauté de communes,

Considérant le réseau de la Chaîne de la Découverte porté par le Parc naturel régional des Vosges du Nord,

Compte rendu de la réunion du conseil communautaire à la maison des services et des associations à Durrenbach le 24.09.2012

Considérant la proposition de convention entre la communauté de communes, le PNRVN et l'AMROF, avec l'association « Tôt ou T'art – Cultures du cœur Bas-Rhin » en vue de favoriser l'accès à la culture aux personnes en insertion ou difficulté sociale,

Vu l'avis du bureau du 10.09.2012,

Entendu l'exposé du vice-président M. Schlosser,

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à la majorité, 0 voix contre et quatre abstentions, décide :

- D'autoriser le président à signer une convention avec l'association « Tôt ou T'art » permettant l'accès à la MROF à des conditions financières avantageuses pour des publics ciblés.**

104.2012 : Décision budgétaire modificative n°2 : budget principal.

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

Vu les compétences de la communauté de communes,

Considérant le budget principal 2012 et la DBM n°1,

Vu l'avis du bureau du 10.09.2012,

Entendu l'exposé du président M. Haas,

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- De modifier le budget primitif comme suit :**

Modification du tableau annexe des contributions et participations – solde 2011 du coût de poste de l'architecte mutualisé à verser au PNRVN : + 3300 €,

Modification du tableau annexe des contributions et participations – contribution à la mission locale 2012 : + 100 €, soit 8400 €.

Etant précisé que les crédits sont suffisants au chapitre concerné.

105.2012 : Décision budgétaire modificative n°3 : budget principal.

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

Vu les compétences de la communauté de communes,

Compte rendu de la réunion du conseil communautaire à la maison des services et des associations à Durrenbach le 24.09.2012

Considérant le budget principal 2012 et la DBM n°1 et 2,

Considérant la demande de la trésorerie de régularisation de frais d'études postérieurs à la fusion des communautés de communes de la vallée de la Sauer et de la communauté de communes de Pechelbronn au 31.12.2007,

Vu le tableau détaillé des frais d'études à régulariser fourni par la trésorerie en annexe à sa demande,

Vu l'avis du bureau du 10.09.2012,

Entendu l'exposé du président M. Haas,

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- De procéder à la régularisation comptable des frais d'études enregistrés sur les budgets principaux des deux communautés de communes de la vallée de la Sauer et de Pechelbronn par des écritures d'ordre comme suit, et de modifier le budget 2012 en conséquence :**

Inscription de + 647 450 € aux comptes suivants :

Section de fonctionnement : dépense au 6811 (042) et recette au 777 (042)

Section d'investissement : dépense au 13938 (040) et recette au 28031 (040)

106.2012 : Décision budgétaire modificative n°2 : budget annexe zac Willenbach - modification de la délibération n° 087.2012.

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

Vu les compétences de la communauté de communes,

Considérant le budget annexe 2012 et la DBM n°1,

Vu l'avis du bureau du 10.09.2012,

Entendu l'exposé du président M. Haas,

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- De modifier le budget annexe 2012 zac Willenbach comme suit :**

compte 605 = 35 050 € en dépenses

compte 7473 = 35 050 € en recettes (et non le compte 71355)

compte 3351 = 35 050 € en dépenses au chapitre 040 opération d'ordre

compte 71355 = 35 050 € en recettes au chapitre 042 opération d'ordre

107.2012 : Décision budgétaire modificative n°1 : budget annexe ilot central Woerth.

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

Vu les compétences de la communauté de communes,

Considérant le budget annexe 2012 zac sud de Woerth,

Vu l'avis du bureau du 10.09.2012,

Entendu l'exposé du président M. Haas,

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- De modifier le budget annexe ilot central Woerth 2012 comme suit :**

Compte 2138 : - 200 000 €

Compte 2313 : + 200 000 €

1 DIVERS ET INFORMATIONS

Points divers soulevés en séance :

Pas de demande de la part des conseillers.

Informations :

- o Information bat'innovant : état d'avancement du concours. Présentation par Frédérique.
- o **Dates prévisionnelles des prochains bureaux et conseils communautaires et divers :**

22 septembre : inauguration Burgenweg et aire de jeux Gimbelhof à Lembach

24 septembre : conseil communautaire

28 septembre : inauguration gymnase intercommunal à Woerth

22 octobre : bureau

29 octobre : bureau + maires : réunion d'information sur les OM

5 novembre : conseil communautaire

3 décembre : bureau

17 décembre : conseil communautaire

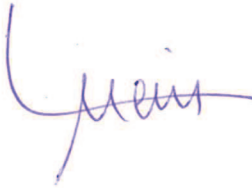
- o **Samedi 6 octobre : visite de terrain « rivières » organisé par la CCSP avec le PNRVN et le CG67, suite à la demande de la commission environnement :**
 - 9h30 : Merkwiller – découverte des travaux avant/après réalisés par la CCSP sur le Seltzbach + projets en cours
 - 10h30 : étangs ONF du Soultzbach

Compte rendu de la réunion du conseil communautaire à la maison des services et des associations à Durrenbach le 24.09.2012

- 11h15 : restauration d'une zone humide et d'un cours d'eau par l'ONF à la Nonnenhardt.

Fait à Durrenbach, le 16/10/2012

Le secrétaire de séance
M. KREISS Alfred



Le président
Jean-Marie HAAS



Participants	105.2012	106.2012	107.2012
ATZENHOFFER Alphonse			
BALL Jean-Claude	pour	pour	pour
BASTIAN Marc			
BERTRAND Jean-Louis			
BRACONNIER Armand	pour	pour	pour
BRUCKER Hubert	pour	pour	pour
CABIROL Mireille			
CHRISTMANN Pascal	pour	pour	pour
CLAUSS Murielle	pour	pour	pour
CONUECAR Nestor			
DARNIS Danielle			
FABACHER Edmond	pour	pour	pour
FEIG Dominique			
FISCHER Evelyne	pour	pour	pour
FUCHS Thierry	pour	pour	pour
GACKEL Didier	pour	pour	pour
GANGLOFF Christian	pour	pour	pour
GOETZ Joseph	pour	pour	pour
HAAS Jean-Marie	pour	pour	pour
HERRMANN Eric			
HOCH Georges	pour	pour	pour
HOLTZMANN Claude	pour	pour	pour
ISEL Roger	pour	pour	pour
JULLY Jean-Marie	pour	pour	pour
KAUFFER Fabien	pour	pour	pour
KELLER Jacky	pour	pour	pour
KENNEL Guy-Dominique			
KIEFER Nicole			
KIEFFER Adrienne	pour	pour	pour
KLIPFEL Gérard	pour	pour	pour
KOCHER Bernadette	pour	pour	pour
KREISS Alfred	pour	pour	pour
LAXENAIRE-DISCH Christophe			
LIEHN Gilbert	pour	pour	pour
LOBSTEIN Jacques	pour	pour	pour
MARTIN Etienne			
MATTEL Madeleine	pour	pour	pour
MERTZ Olivier			
MESSMER Jean-Marc	pour	pour	pour
MEYER Willy	pour	pour	pour
MEYER-KUHN Charles			
MULLER Jean	pour	pour	pour
OTT Alexis			
PREVOT Dominique	pour	pour	pour
RICHERT Robert	pour	pour	pour
ROBINEAU Pascal	pour	pour	pour
ROHMER Jean Paul			
RUTSCH François			
SCHAEFER Marc			
SCHERTZ Christophe	pour	pour	pour
SCHLOSSER Charles	pour	pour	pour
SCHMITT André	pour	pour	pour
SCHNEIDER Dominique	pour	pour	pour
SCHNEIDER Francis			
SIBLER Alphonse	pour	pour	pour
SITTER Pierrot	pour	pour	pour
SPILL Bernard	pour	pour	pour
SUSS Charles	pour	pour	pour
THALMANN Alfred	pour	pour	pour
ULLMANN Robert	pour	pour	pour
VOGEL Robert	pour	pour	pour
WALTER Gérard	pour	pour	pour
WEGMANN Maurice	pour	pour	pour
WEHRUNG Freddy	pour	pour	pour
WEISBECKER Jean	pour	pour	pour
WEISHAAR Jean	pour	pour	pour
WEISS M.Line	pour	pour	pour